



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI 5 OCTOBRE 2020, 20h18
VISIOCONFÉRENCE ZOOM**

Ghislain Jacques,	Maire
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Berthold Létourneau,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Michel Breton,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec. Trés. est aussi présente.

05.10.20.123

RÉSOLUTION POUR SÉANCE DU CONSEIL PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM

Le conseil de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset siège en séance ordinaire ce 5 octobre 2020 par visioconférence Zoom ;

Sont présent à cette visioconférence Zoom : Ghislain Jacques - Maire, Conseiller Marcel Élément- siège #1, Conseillère Lise Garant - siège #2, Conseiller Pierre Levasseur – siège #3, Berthold Létourneau Siège # 4, Conseiller Jasmin Létourneau – siège #5, Conseiller Michel Breton – siège #6. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE les décrets subséquents et notamment le dernier décret numéro 965-2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 30 septembre 2020 ;

ATTENDU QUE si, lors d'une réunion d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou en partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil accepte que la présente et les futures séances soient tenues par visioconférence Zoom.

ADOPTÉE

05.10.20.124

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

05.10.20.125

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, il est proposé Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

05-10-20-126

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance extraordinaire du 14 septembre 2020, il est proposé Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

05.10.20.128

COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 55 296.08 \$, il est **proposé** par Jamin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION 1

CORRESPONDANCES

- Ministère de l'environnement de la Lutte contre les changements climatiques
- Desjardins

05.10.20.128

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LA FIRME D'AVOCATS CAIN LAMARRE, CASGRAIN WELLS COMME PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un procureur pour représenter la municipalité de St-Hilaire- de-Dorset à la Cour municipale de la Ville de Saint-Georges pour l'année 2021 ;

ATTENDU QUE l'offre de service pour l'année 2021 par la firme Cain Lamarre Casgrain Wells aux termes de la correspondance datée du 4 septembre 2020 ;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir les services de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells pour représenter la Municipalité comme procureur à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges pour l'année 2021, suivant les termes de l'offre datée du 4 septembre 2020. La facturation sera au barème établi pour les dossiers non contestés, soit 100 \$. Les autres tarifs seront selon le tableau reçu et dont le Conseil a pris connaissance.

ADOPTÉE

05.10.20.129

RÉSOLUTION POUR LE RENOUVELLEMENT IT CLOUDS SOLUTIONS

ATTENDU QUE le renouvellement pour les services D'It Clouds Solutions arrive à échéance le 26 octobre 2020 ;

ATTENDU QU'il y a une augmentation estimée de 16 \$ pour l'année 2020-2021 ;

IL est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder au paiement de renouvellement des services d'It Clouds Solutions au montant estimé de 375.40 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

05.10.20.130

RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES ROUTES D'HIVER 2020-2021

ATTENDU QUE conformément au Code municipal du Québec, la municipalité a invité plusieurs entrepreneurs à soumissionner pour l'entretien de ses routes pour l'hiver 2020-2021 ;

ATTENDU QU'un seul entrepreneur a répondu à l'invitation dans les délais et que son offre est conforme aux documents d'appel d'offres ;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat d'entretien des routes pour l'hiver 2020-2021 soit octroyé à Excavations Bolduc pour un montant de 53 953.17\$. Ce montant inclut les taxes mais pas l'abrasif et le sel qui seront achetés par la municipalité, ainsi que l'utilisation du souffleur qui sera payé, au besoin, à un taux horaire. Le contrat est en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2020 et ce jusqu'au 16 avril 2021.

ADOPTÉ

05.10.20.131

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME COMPTABLE BLANCHETTE VACHON POUR ASSISTER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DANS LA PRÉPARATION DU BUDGET 2021

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présent que la municipalité mandate la firme de comptables Blanchette Vachon pour assister la directrice générale dans la préparation du budget 2021 pour un budget de 550 \$.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

02.10.20.133

RÉSOLUTION POUR ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 175-2007-20 AJOUTANT UNE TARIFICATION POUR L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR TOUS TRAVAUX DE REMBLAIS ET DÉBLAIS

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à une session régulière du conseil tenue le 8 septembre 2020, par le conseiller Jasmin Létourneau ;

ATTENDU QU'à cette occasion, un projet de règlement a été déposé aux membres du conseil municipal ;

ATTENDU QUE le maire Ghislain Jacques a mentionné l'objet de règlement et sa portée ;
Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présent que le conseil municipal adopte le règlement 175-2007-20 lequel est considéré comme faisant partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset et sur son site internet.

ADOPTÉE

02.10.20.133

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

ATTENDU QUE le conseil municipal de St-Hilaire-de-Dorset a pris connaissance du budget 2021 de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset accepte le budget 2021 de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

05.10.20.134

RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'APPUI POUR UN PROJET DEK HOCKEY DEMANDÉ PAR LES LOISIRS DE LA GUADELOUPE – MODÈLE D'AFFAIRE 2020-2021

Ajout d'une surface de Dek hockey en Haute-Beauce

CONSIDÉRANT la proximité géographique de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset et de La Guadeloupe ;

CONSIDÉRANT la popularité grandissante du Dek hockey dans notre région et notre province ;

CONSIDÉRANT l'ajout d'une offre de service considérables pour les citoyens de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset ;

CONSIDÉRANT le caractère régional de ce type d'infrastructure ;

CONSIDÉRANT le désir de la MRC de Beauce-Sartigan de développer un plus grand esprit de collaboration entre les municipalités ;

CONSIDÉRANT qu'une contribution financière annuelle de 100 \$ permettrait :

- aux citoyens de la municipalité de bénéficier de la tarification résidentielle
- à la municipalité d'afficher son logo sur une bande de la surface (frais de matériel en sus)

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présent que :

QUE la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset :

- appui la municipalité de La Guadeloupe dans son dépôt de projet au fond de développement du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan, volet régional.
- Participe à la tarification annuelle de 100\$

ADOPTÉE

Rapport de la Régie - Michel Breton
Rapport des pompiers – Jasmin Létourneau
Rapport du maire – Ghislain Jacques

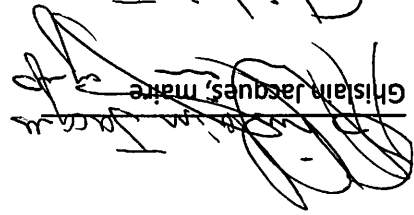
PÉRIODE DE QUESTION 2

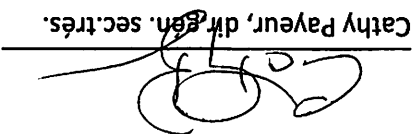


N° de résolution
ou annulation

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 21h36.


~~Ghislain Jacques~~
Ghislain Jacques, maire


Cathy Payeur, dir. gén. sec. trés.

Moi, ~~Ghislain Jacques~~, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.